

SECTION F — MÉCANIQUE; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE

F21 ÉCLAIRAGE

Note(s)

Il est important de tenir compte de la note III de la section H et plus particulièrement du fait que la sous-classe H05B couvre l'aspect électrique des mêmes objets techniques couverts par la classe F21.

F21H MANCHONS À INCANDESCENCE; AUTRES CORPS INCANDESCENTS CHAUFFÉS PAR COMBUSTION
 (aménagements à cet effet F21V 36/00; brûleurs F23D)

- | | |
|--|--|
| <p>1/00 Manchons incandescents; Emploi particulier de liquides d'imbibition pour ceux-ci [1, 2006.01]</p> <p>1/02 • caractérisés par le matériau dont ils sont faits [1, 2006.01]</p> | <p>3/00 Fabrication des manchons à incandescence; Traitement préalable à l'utilisation, p.ex. flambage; Machines de fabrication [1, 2006.01]</p> <p>5/00 Corps incandescents solides (manchons incandescents F21H 1/00) [1, 2006.01]</p> <p>7/00 Autres corps incandescents [2009.01]</p> |
|--|--|

F21K SOURCES D'ÉCLAIRAGE NON PRÉVUES AILLEURS

- | | |
|--|---|
| <p>2/00 Sources d'éclairage utilisant la luminescence (substances luminescentes C09K 11/00; emploi de matériaux luminescents comme écrans de lumière F21V 9/16; utilisant l'excitation par radioactivité G21H 3/02, H01J 65/06, H01J 65/08; transformation de la longueur d'onde de la lumière des lampes à décharge dans un gaz ou dans une vapeur par luminescence H01J 61/42; sources lumineuses électroluminescentes H05B 33/00) [1, 2, 7, 2006.01]</p> <p>2/04 • utilisant la triboluminescence; utilisant la thermoluminescence [1, 2006.01]</p> <p>2/06 • utilisant la chimioluminescence [3, 2006.01]</p> <p>2/08 • • actionnées par un champ électrique, c. à d. utilisant l'électrochimiluminescence [3, 2006.01]</p> <p>5/00 Sources d'éclairage utilisant des charges de matériaux combustibles, p.ex. dispositifs d'éclairage du type flash (compositions explosives ou thermiques C06B; feux d'artifices F42B 4/00; flash d'appareil photographique G03B 15/03) [1, 3, 5, 2006.01]</p> | <p>5/04 • Charges multiples, p.ex. associées pour un allumage séquentiel (F21K 5/06, F21K 5/12 ont priorité) [5, 2006.01]</p> <p>5/06 • Confinement de la charge [5, 2006.01]</p> <p>5/08 • • Charge contenue dans un récipient non disruptif, p.ex. ampoule de flash pour photographie [5, 2006.01]</p> <p>5/10 • • • portant un revêtement [5, 2006.01]</p> <p>5/12 • Allumage de la charge [5, 2006.01]</p> <p>5/14 • • par percussion [5, 2006.01]</p> <p>5/16 • • électrique (circuits H05B 43/02) [5, 2006.01]</p> <p>5/18 • • • Amorces à allumage électrique [5, 2006.01]</p> <p>5/20 • Moyens d'alimentation de la charge [5, 2006.01]</p> <p>5/22 • Ecrans de protection contre la lumière [5, 2006.01]</p> <p>99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2010.01]</p> |
|--|---|

F21L DISPOSITIFS OU SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE PORTATIFS OU SPÉCIALEMENT ADAPTÉS POUR LEUR TRANSPORT (brûleurs F23D; aspects ou éléments électriques, voir section H, p.ex. sources lumineuses électriques H01J, H01K, H05B) [1, 7]
Note(s) [7, 2009.01]

- La présente sous-classe couvre les dispositifs ou les systèmes conçus ou spécialement adaptés pour être portés, p.ex. à la main, ou transportés autrement d'un endroit à un autre, p.ex. sur des supports munis de roues, pour éclairer au moment et à l'endroit désirés.
- La présente sous-classe ne couvre pas les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p.ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, qui sont couverts par la sous-classe F21S.
- Les dispositifs d'éclairage non électriques sont classés dans les groupes F21L 17/00-F21L 26/00 uniquement si une adaptation particulière liée à l'usage d'une source lumineuse non électrique présente un intérêt.
- Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y.

Schéma général

DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

Systèmes.....	2/00
avec des accumulateurs ou des piles électriques incorporés.....	4/00
avec des générateurs électriques incorporés.....	13/00
Sans source de courant incorporée.....	14/00

DISPOSITIFS NON ÉLECTRIQUES

Torches, fusées éclairantes; lanternes.....	17/00, 19/00
Lampes de poche; lampes à main de mineurs.....	21/00, 23/00
Autres dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques portatifs.....	26/00

COMBINAISONS DE DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES ET NON ÉLECTRIQUES.....27/00

2/00	Systèmes de dispositifs d'éclairage électriques (systèmes utilisant à la fois des sources de lumière électriques et non électriques ou des sources de lumière interchangeables F21L 27/00) [7, 2006.01]	14/00	Dispositifs d'éclairage électriques sans source de courant incorporée, p.ex. pour connexion au réseau [7, 2006.01]
		14/02	• susceptibles d'être tenus à la main lors de leur utilisation, p.ex. baladeuses [7, 2006.01]
		14/04	• portés sur des supports munis de roues [7, 2006.01]
4/00	Dispositifs d'éclairage électriques avec des accumulateurs ou des piles électriques incorporés [7, 2006.01]	17/00	Torches non électriques; Fusées éclairantes non électriques [1, 2006.01]
4/02	• caractérisés par la présence de plusieurs sources lumineuses [7, 2006.01]	19/00	Lanternes non électriques, p.ex. lampes tempête ou lampes à bougies (chandeliers F21V 35/00) [1, 2006.01]
4/04	• caractérisés en ce qu'une partie du boîtier de la source lumineuse est fixée de façon réglable sur le reste du dispositif [7, 2006.01]	21/00	Lampes de poche non électriques, p.ex. produisant des étincelles [1, 2006.01]
4/06	• avec une source lumineuse reliée au reste du dispositif uniquement par câble [7, 2006.01]	23/00	Lampes à main de mineurs non électriques [1, 2006.01]
4/08	• caractérisés par des moyens pour recharger sur place les accumulateurs ou les piles [7, 2006.01]	26/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques portatifs non prévus dans les groupes F21L 17/00-F21L 23/00 [2006.01]
13/00	Dispositifs d'éclairage électriques avec des générateurs électriques incorporés (avec des cellules solaires F21L 4/00) [1, 7, 2006.01]	27/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage utilisant une combinaison de sources de lumière électriques et non électriques; Remplacement des sources lumineuses électriques par des sources lumineuses non électriques ou vice versa dans des dispositifs ou systèmes d'éclairage [1, 2006.01]
13/02	• à entraînement par fluide [1, 2006.01]		
13/04	• • actionnés à la main [1, 2006.01]		
13/06	• à entraînement mécanique, p.ex. par un ressort [1, 2006.01]		
13/08	• • par poussoir à mouvement alternatif actionné à la main [1, 2006.01]		

F21S DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE NON PORTATIFS; SYSTÈMES DE TELS DISPOSITIFS (brûleurs F23D; aspects ou éléments électriques, voir section H, p.ex. sources lumineuses électriques H01J, H01K, H05B) [1, 7]

Note(s) [7, 2009.01]

1. La présente sous-classe couvre les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p.ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, p.ex. lampes de bureau ou lampadaires sur pied.
2. La présente sous-classe ne couvre pas les dispositifs ou les systèmes spécialement adaptés pour être transportés, qui sont couverts par la sous-classe F21L.
3. Les dispositifs d'éclairage non électriques sont classés dans les groupes F21S 11/00-F21S 15/00 uniquement si une adaptation particulière liée à l'usage d'une source lumineuse non électrique présente un intérêt.
4. Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y.

Schéma général

DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

Systèmes.....	2/00
Guirlandes ou bandes de sources lumineuses.....	4/00
Dispositifs tenant debout tout seuls.....	6/00
Installations fixes.....	8/00
avec une source de courant incorporée.....	9/00
produisant un effet d'éclairage variable.....	10/00

DISPOSITIFS NON ÉLECTRIQUES

Utilisant la lumière du jour.....	11/00
-----------------------------------	-------

Source lumineuse ponctuelle ou de forme non spécifiée.....	13/00
Autres dispositifs.....	15/00
COMBINAISONS DE DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES ET NON ÉLECTRIQUES.....	19/00

2/00	Systèmes de dispositifs d'éclairage non prévus dans les groupes principaux F21S 4/00-F21S 10/00 ou F21S 19/00, p. ex. de structure modulaire [7, 2006.01]	10/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage produisant un effet d'éclairage variable [7, 2006.01]
4/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses [7, 2006.01]	10/02	• produisant des couleurs variables (F21S 10/04 a priorité) [7, 2006.01]
6/00	Dispositifs d'éclairage destinés à tenir debout tout seuls (F21S 9/00, F21S 10/00 ont priorité) [7, 2006.01]	10/04	• simulant des flammes [7, 2006.01]
8/00	Dispositifs d'éclairage destinés à des installations fixes (F21S 9/00, F21S 10/00 ont priorité; utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses F21S 4/00) [7, 2006.01]	10/06	• produisant un clignotement, p.ex. par un réflecteur ou une source de lumière rotatifs [7, 2006.01]
8/02	• encastrables, p. ex. plafonniers à spots lumineux (F21S 8/10 a priorité) [7, 2006.01]	11/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant la lumière du jour [1, 2006.01]
8/04	• destinés uniquement au montage sur un plafond ou sur une structure similaire en porte-à-faux (F21S 8/02 a priorité) [7, 2006.01]	13/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant une source lumineuse ponctuelle (chandeliers F21V 35/00); Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant une source lumineuse de forme non spécifiée [1, 2006.01]
8/06	• • par suspension [7, 2006.01]	13/02	• Dispositifs destinés à être fixés, p.ex. lampe de plafond, lampe murale [1, 2006.01]
8/08	• avec un support [7, 2006.01]	13/04	• • par une suspension [1, 2006.01]
8/10	• spécialement adaptés pour des véhicules [7, 2006.01]	13/06	• • • à branches multiples, p.ex. lustre [1, 2006.01]
8/12	• • donnant un faisceau unique de forme particulière, p.ex. un faisceau asymétrique, p. ex. pour percer le brouillard ou empêcher l'éblouissement [7, 2006.01]	13/08	• • par suspension sur un fil tendu [1, 2006.01]
9/00	Dispositifs d'éclairage avec une source d'énergie incorporée; Systèmes utilisant des dispositifs d'éclairage avec une source d'énergie incorporée [1, 2006.01]	13/10	• • par un support, p.ex. lampe d'éclairage des rues [1, 2006.01]
9/02	• la source de courant étant une pile ou un accumulateur [1, 2006.01]	13/12	• Dispositifs destinés à être en position libre, p.ex. lampe de bureau, lampadaire [1, 2006.01]
9/03	• • rechargeables par exposition à la lumière [7, 2006.01]	13/14	• Systèmes d'éclairage [1, 2006.01]
9/04	• la source de courant étant une génératrice [1, 2006.01]	15/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant des sources lumineuses non couvertes par les groupes principaux F21S 11/00, F21S 13/00 ou F21S 19/00 [1, 2006.01]
F21V	CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES OU DÉTAILS FONCTIONNELS DES DISPOSITIFS OU SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE; COMBINAISONS STRUCTURALES DE DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE AVEC D'AUTRES OBJETS, NON PRÉVUES AILLEURS [1, 7]	19/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage utilisant une combinaison de sources de lumière électriques et non électriques; Remplacement ou échange des sources d'éclairage électriques par des sources non électriques ou vice versa [1, 2006.01]

Note(s) [7, 2009.01]

1. Les groupes F21V 1/00-F21V 14/00 couvrent les aspects relatifs à l'émission ou la distribution de la lumière. Les groupes F21V 15/00-F21V 31/00 couvrent les aspects sans relation avec l'émission ou la distribution de la lumière.
2. Les détails des dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques sont classés dans les groupes F21V 35/00-F21V 37/00 uniquement si une adaptation particulière liée à l'usage d'une source lumineuse non électrique présente un intérêt.
3. Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y.

Schéma général

DÉTAILS DES PARTIES INTERVENANT DANS L'ÉMISSION OU LA DISTRIBUTION DE LA LUMIÈRE

Abat-jour; globes ou vasques; réfracteurs; réflecteurs.....	1/00, 3/00, 5/00, 7/00
Guides de lumière.....	8/00
Filtres de lumière.....	9/00
Autres écrans.....	11/00
Combinaisons d'éléments.....	13/00
Modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière.....	14/00

DÉTAILS DES PARTIES N'INTERVENANT PAS DANS L'ÉMISSION OU LA DISTRIBUTION DE LA LUMIÈRE

Fixation.....	17/00, 19/00
Systèmes de soutien ou de suspension.....	21/00
Dispositions des éléments du circuit électrique.....	23/00
Enroulement de câble.....	27/00
Protection; sécurité; refroidissement; étanchéité.....	15/00, 25/00, 29/00, 31/00
Combinaisons avec d'autres objets.....	33/00
Chandeliers.....	35/00
Aménagements des manchons sur les brûleurs.....	36/00
Détails de dispositifs d'éclairage à combustible.....	37/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

1/00	Abat-jour pour les sources lumineuses [1, 2006.01]	7/18	• • avec possibilité de pliage ou de démontage [1, 7, 2006.01]
1/02	• Carcasses [1, 2006.01]		
1/04	• • rigides (F21V 1/08 a priorité) [1, 2006.01]	7/22	• caractérisés par le matériau; caractérisés par des traitements superficiels ou des revêtements [1, 2006.01]
1/06	• • pliantes ou démontables [1, 2006.01]		
1/08	• • réglables [1, 2006.01]		
1/10	• Abat-jour rotatifs [1, 2006.01]		
1/12	• Abat-jour composites [1, 2006.01]	8/00	Utilisation de guides de lumière, p.ex. dispositifs à fibres optiques, dans les dispositifs ou systèmes d'éclairage (guides de lumière en soi, détails de structure des dispositions comprenant des guides de lumière et d'autres éléments optiques G02B 6/00) [4, 2006.01]
1/14	• Garnitures pour carcasses; Abat-jour sans carcasse [1, 2006.01]		
1/16	• • caractérisés par le matériau [1, 2006.01]		
1/18	• • • le matériau étant du papier [1, 2006.01]		
1/20	• • • le matériau étant du verre [1, 2006.01]		
1/22	• • • le matériau étant de la matière plastique [1, 2006.01]	9/00	Filtres de lumière (écrans colorés F21V 1/00; caractérisés par des dispositions de refroidissement F21V 29/502); Emploi de matériaux luminescents spécifiés comme écrans de lumière [1, 2006.01, 2015.01]
1/24	• • • le matériau étant du métal [1, 2006.01]		
1/26	• Fabrication des abat-jour [1, 2006.01]		
3/00	Globes; Vasques; Verres de protection (avec des propriétés de réfraction F21V 5/00; avec des propriétés de réflexion F21V 7/00; caractérisés par des dispositions de refroidissement F21V 29/506) [1, 2006.01, 2015.01]	9/02	• pour imiter la lumière du jour (F21V 9/04, F21V 9/06, F21V 9/16 ont priorité) [1, 2006.01]
3/02	• caractérisés par leur forme [1, 2006.01]	9/04	• pour éliminer par filtration les radiations infrarouges (en utilisant des chambres remplies de liquide F21V 9/12) [1, 2006.01]
3/04	• caractérisés par le matériau; caractérisés par des traitements superficiels ou des revêtements [1, 2006.01]	9/06	• pour éliminer par filtration les radiations ultraviolettes (F21V 9/16 a priorité) [1, 2006.01]
5/00	Réfracteurs pour sources lumineuses (caractérisés par des dispositions de refroidissement F21V 29/504) [1, 2006.01, 2015.01]	9/08	• pour produire une lumière colorée, p.ex. monochromatique; pour réduire l'intensité de la lumière (F21V 9/16 a priorité) [1, 2006.01]
5/02	• de forme prismatique (F21V 5/04 a priorité) [1, 2006.01]	9/10	• • avec possibilité de faire varier la couleur ou l'intensité (F21V 9/12 a priorité) [1, 2006.01]
5/04	• de forme lenticulaire [1, 2006.01]	9/12	• • avec des chambres remplies de liquide [1, 2006.01]
5/06	• Pendeloques pour lustres [1, 2006.01]	9/14	• pour produire de la lumière polarisée [1, 2006.01]
5/08	• produisant une distribution de lumière asymétrique [1, 7, 2006.01]	9/16	• Emploi de matériaux luminescents spécifiés comme écrans de lumière [1, 2006.01]
7/00	Réflecteurs pour sources lumineuses (caractérisés par des dispositions de refroidissement F21V 29/505) [1, 2006.01]	11/00	Écrans non couverts par les groupes F21V 1/00, F21V 3/00, F21V 7/00 ou F21V 9/00 (caractérisés par des dispositions de refroidissement F21V 29/502) [1, 2006.01, 2015.01]
7/04	• Structure de l'optique (F21V 7/22 a priorité) [1, 7, 2006.01]	11/02	• utilisant des lamelles ou des bandes parallèles, p.ex. du type store vénitien (F21V 11/06 a priorité) [1, 2006.01]
7/05	• • à surface plane [1, 7, 2006.01]	11/04	• • réglables [1, 2006.01]
7/06	• • à courbure parabolique [1, 7, 2006.01]	11/06	• utilisant des lamelles ou des bandes croisées; utilisant des treillages ou des nids d'abeilles [1, 2006.01]
7/07	• • à courbure hyperbolique [1, 7, 2006.01]	11/08	• utilisant des diaphragmes à une ou plusieurs couvertures [1, 2006.01]
7/08	• • à courbure elliptique [1, 7, 2006.01]	11/10	• • du type à iris [1, 2006.01]
7/09	• • à combinaison des différentes courbures [1, 7, 2006.01]	11/12	• • du type à fente [1, 2006.01]
7/10	• Structure (F21V 7/22 a priorité) [1, 7, 2006.01]	11/14	• • avec de nombreuses petites ouvertures [1, 2006.01]
7/16	• • avec possibilité de régler la courbure [1, 7, 2006.01]		

- 11/16 • utilisant des feuilles sans ouvertures, p.ex. fixes (F21V 11/02, F21V 11/06 ont priorité) [1, 2006.01]
- 11/18 • • mobiles, p.ex. abattants, plaques coulissantes [1, 2006.01]
- 13/00 Production de caractéristiques ou d'une distribution particulières de la lumière émise au moyen d'une combinaison d'éléments spécifiés dans au moins deux des groupes principaux F21V 1/00-F21V 11/00** (modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives F21V 14/00) [1, 7, 2006.01]
- 13/02 • Combinaisons de deux sortes d'éléments uniquement [1, 2006.01]
- 13/04 • • les éléments étant des réflecteurs et des réfracteurs [1, 2006.01]
- 13/06 • • • un réflecteur étant rotatif [1, 2006.01]
- 13/08 • • les éléments étant des réflecteurs et des filtres [1, 2006.01]
- 13/10 • • les éléments étant des réflecteurs et des écrans [1, 2006.01]
- 13/12 • Combinaisons de trois sortes d'éléments uniquement [1, 2006.01]
- 13/14 • • les éléments étant des réflecteurs, des réfracteurs et des filtres [1, 2006.01]
- 14/00 Modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives** (réflecteurs avec possibilité de régler la courbure F21V 7/16; filtres de lumière avec possibilité de faire varier la couleur ou l'intensité F21V 9/10; écrans utilisant des diaphragmes du type à iris F21V 11/10; montages réglables pour dispositifs d'éclairage F21V 21/14) [7, 2006.01]
- 14/02 • par un mouvement de sources lumineuses [7, 2006.01]
- 14/04 • par un mouvement de réflecteurs [7, 2006.01]
- 14/06 • par un mouvement de réfracteurs [7, 2006.01]
- 14/08 • par un mouvement d'écrans [7, 2006.01]
- 15/00 Protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations** (protection contre les détériorations thermiques F21V 29/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz F21V 31/00) [1, 2006.01, 2015.01]
- 15/01 • Boîtiers, p. ex. matériau ou assemblage de parties du boîtier (F21V 15/02 a priorité) [7, 2006.01]
- 15/015 • • Dispositifs de recouvrement des joints entre des dispositifs d'éclairage adjacents; Capots d'extrémité [7, 2006.01]
- 15/02 • Cages [1, 2006.01]
- 15/04 • Montages élastiques, p.ex. amortisseurs [1, 2006.01]
- 17/00 Fixation des parties constitutives des dispositifs d'éclairage, p. ex. des abat-jour, des globes, des réfracteurs, des réflecteurs, des filtres, des écrans, des grilles ou des cages de protection** (montage des sources lumineuses ou des supports de sources lumineuses F21V 19/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz F21V 31/00) [1, 2006.01]
- 17/02 • avec possibilité de réglage (F21V 17/04-F21V 17/08 ont priorité; modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives F21V 14/00) [1, 7, 2006.01]
- 17/04 • sur la source lumineuse ou par son intermédiaire [1, 2006.01]
- 17/06 • sur le support de la source lumineuse ou par son intermédiaire [1, 2006.01]
- 17/08 • sur les éléments de soutien ou de suspension du dispositif d'éclairage, p.ex. sur les cordons d'alimentation, sur les corps de lampadaires [7, 2006.01]
- 17/10 • caractérisée par des moyens de fixation spécifiques (F21V 17/02-F21V 17/08 ont priorité) [7, 2006.01]
- 17/12 • • par vissage [7, 2006.01]
- 17/14 • • Fixation du type à baïonnette [7, 2006.01]
- 17/16 • • par déformation de parties du dispositif d'éclairage; Montage du type à action rapide [7, 2006.01]
- 17/18 • • Fixation du type à verrouillage, p.ex. avec un mouvement rotatif [7, 2006.01]
- 17/20 • • par des leviers à articulation à genouillère [7, 2006.01]
- 19/00 Montage des sources lumineuses ou des supports de sources lumineuses sur ou dans les dispositifs d'éclairage** (fixation de la source lumineuse uniquement par son couplage électrique H01R 33/00) [1, 2006.01]
- 19/02 • avec possibilité de réglage, p. ex. pour la mise au point (modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives F21V 14/00) [1, 7, 2006.01]
- 19/04 • avec possibilité de changer la source lumineuse, p.ex. un barillet [1, 2006.01]
- 19/06 • Fixation des manchons ou autres corps incandescents aux parties des lampes; Dispositifs de suspension pour des manchons ou d'autres corps incandescents [1, 7, 2006.01]
- 21/00 Soutien, suspension ou fixation des dispositifs d'éclairage** (F21V 17/00, F21V 19/00 ont priorité); **Poignées** [1, 7, 2006.01]
- 21/002 • établissant un contact électrique direct, p. ex par perçage (F21V 21/35 a priorité) [7, 2006.01]
- 21/005 • pour plusieurs dispositifs d'éclairage disposés bout à bout, c. à d. rails de lumière [7, 2006.01]
- 21/008 • Suspension à un câble ou à une ligne [7, 2006.01]
- 21/02 • Socles sur les murs, les plafonds ou les planchers; Fixation des lustres ou des appliques aux socles (F21V 21/08 a priorité; socles pour lampadaires mobiles F21V 21/06) [1, 2006.01]
- 21/03 • • Socles sur les plafonds, p. ex. rosaces de plafond (F21V 21/04 a priorité) [7, 2006.01]
- 21/04 • • Socles en retrait [1, 2006.01]
- 21/06 • Socles pour lampadaires mobiles; Fixation des corps de lampadaires aux socles (F21V 21/08 a priorité) [1, 2006.01]
- 21/08 • Dispositifs pour la fixation facile à un endroit voulu [1, 2006.01]
- 21/084 • • Fixation sur la tête (à des fins médicales A61B 1/06) [7, 2006.01]
- 21/088 • • Clips; Brides [7, 2006.01]
- 21/092 • • Dispositifs à ventouse [7, 2006.01]
- 21/096 • • Dispositifs magnétiques [7, 2006.01]
- 21/10 • Lustres, appliques ou corps de lampadaires; Fixation des dispositifs d'éclairage aux lustres, appliques ou corps de lampadaires (montages réglables F21V 21/14) [1, 2006.01]
- 21/104 • • Lustres [7, 2006.01]
- 21/108 • • Appliques [7, 2006.01]
- 21/112 • • Fixation des dispositifs d'éclairage aux lustres (F21V 21/002 a priorité) [7, 2006.01]
- 21/116 • • Fixation des dispositifs d'éclairage aux appliques ou aux corps de lampadaires (F21V 21/002 a priorité) [7, 2006.01]

- 21/12 • • pouvant être allongés ou raccourcis par insertion ou enlèvement de pièces intermédiaires [1, 2006.01]
- 21/13 • Barres à ressort fixées aux deux extrémités [7, 2006.01]
- 21/14 • Montages réglables [1, 2006.01]
- 21/15 • • spécialement adaptés pour un actionnement par moteur, p. ex. par commande à distance [7, 2006.01]
- 21/16 • • à l'aide de cordes ou de fils métalliques [1, 2006.01]
- 21/18 • • • mis en action par des ressorts [1, 2006.01]
- 21/20 • • • mis en action par des poids [1, 2006.01]
- 21/22 • • télescopiques [1, 2006.01]
- 21/24 • • à pantographes [1, 2006.01]
- 21/26 • • Bras pivotants [1, 2006.01]
- 21/28 • • • réglables dans plus d'un plan [1, 2006.01]
- 21/29 • • • • utilisant des joints à cardan [1, 2006.01]
- 21/30 • • Enveloppes ou bâtis pivotants [1, 2006.01]
- 21/32 • • Tubes flexibles [1, 2006.01]
- 21/34 • Eléments de support déplaçables le long d'un élément de guidage [1, 2006.01]
- 21/35 • • avec un contact électrique direct entre l'élément de support et les conducteurs électriques disposés le long de l'élément de guidage [7, 2006.01]
- 21/36 • Dispositifs de levage ou d'affalement, p.ex. pour l'entretien (F21V 21/14 a priorité) [1, 2006.01]
- 21/38 • • à câble [1, 2006.01]
- 21/40 • Poignées [7, 2006.01]
- 23/00 Agencement des éléments du circuit électrique dans ou sur les dispositifs d'éclairage** (protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations thermiques F21V 29/00) [1, 2006.01, 2015.01]
- 23/02 • les éléments étant des transformateurs ou des impédances [1, 2006.01]
- 23/04 • les éléments étant des interrupteurs (dispositifs de sécurité F21V 25/00) [1, 2006.01]
- 23/06 • les éléments étant des dispositifs de couplage [1, 2006.01]
- 25/00 Dispositifs de sécurité associés structurellement avec les dispositifs d'éclairage** (dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz F21V 31/00) [1, 2006.01]
- 25/02 • entrant en action quand le dispositif d'éclairage est dérangé, démonté ou cassé [1, 2006.01]
- 25/04 • • ouvrant le circuit électrique [1, 2006.01]
- 25/06 • • amenant un fluide extincteur d'arc à la source lumineuse [1, 2006.01]
- 25/08 • • coupant le filament incandescent [1, 2006.01]
- 25/10 • entrant en action quand le dispositif d'éclairage est surchargé, p.ex. interrupteurs thermiques [1, 2006.01]
- 25/12 • Installations à l'épreuve des flammes ou des explosions [1, 2006.01]
- 27/00 Installations d'enroulement de câble associées structurellement à des dispositifs d'éclairage, p.ex. tourets** [1, 2006.01]
- 27/02 • Entrées de câble [7, 2006.01]
- 29/00 Protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations thermiques; Dispositions de refroidissement ou de chauffage spécialement adaptées aux dispositifs ou systèmes d'éclairage** (installations d'éclairage combinées avec des bouches pour des systèmes de traitement de l'air F24F 13/078) [1, 7, 2006.01, 2015.01]
- 29/10 • Disposition des composants générant de la chaleur afin de réduire les détériorations thermiques, p.ex. en éloignant les composants générant de la chaleur d'autres composants à protéger [2015.01]
- 29/15 • Isolation thermique [2015.01]
- 29/50 • Dispositions de refroidissement (systèmes de traitement de l'air dissipant ou utilisant la chaleur d'installations d'éclairage F24F 3/056) [2015.01]
- 29/502 • • caractérisées par l'adaptation au refroidissement de composants spécifiques [2015.01]
- 29/503 • • • de sources lumineuses (dispositions de refroidissement structurellement associées aux lampes à décharge à gaz ou à vapeur H01J 61/52; dispositions de refroidissement structurellement associées aux lampes électriques à incandescence H01K 1/58; dispositions de refroidissement structurellement associées aux diodes électroluminescentes H01L 33/64) [2015.01]
- 29/504 • • • de réflecteurs [2015.01]
- 29/505 • • • de réflecteurs [2015.01]
- 29/506 • • • de globes, vasques ou verres de protection [2015.01]
- 29/507 • • • de moyens de protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations, p.ex. boîtiers [2015.01]
- 29/508 • • • de circuits électriques [2015.01]
- 29/51 • • par condensation ou évaporation d'un fluide, p.ex. tubes caloporteurs [2015.01]
- 29/52 • • • à commande électrique, p.ex. systèmes de réfrigération [2015.01]
- 29/54 • • utilisant des moyens thermo-électriques, p.ex. des éléments Peltier [2015.01]
- 29/56 • • utilisant des liquides de refroidissement (F21V 29/51 a priorité) [2015.01]
- 29/57 • • • caractérisées par les dispositions de commande [2015.01]
- 29/58 • • • caractérisées par les agents de refroidissement [2015.01]
- 29/60 • • caractérisées par l'utilisation d'un écoulement forcé de gaz, p.ex. de l'air [2015.01]
- 29/61 • • • caractérisées par les dispositions de commande [2015.01]
- 29/63 • • • utilisant des moyens vibrants électriques; utilisant le vent ionique [2015.01]
- 29/65 • • • le gaz circulant dans un circuit fermé [2015.01]
- 29/67 • • • caractérisées par la disposition de ventilateurs [2015.01]
- 29/70 • • caractérisées par des éléments passifs de dissipation de chaleur, p.ex. puits thermiques [2015.01]
- 29/71 • • • utilisant une combinaison d'éléments séparés interconnectés par des moyens thermo-conducteurs, p.ex. tubes caloporteurs ou barres thermiquement conductrices pour conduire la chaleur entre des éléments séparés de puits thermique [2015.01]
- 29/73 • • • les éléments étant réglables mutuellement, p.ex. articulés [2015.01]
- 29/74 • • • avec ailettes ou lames [2015.01]
- 29/75 • • • • avec ailettes ou lames ayant des formes, des épaisseurs ou des espacements différents [2015.01]
- 29/76 • • • • avec ailettes ou lames en plans parallèles essentiellement identiques, p.ex. avec une section en forme de peigne [2015.01]

29/77	• • • • avec ailettes ou lames en plans divergents essentiellement identiques, p.ex. avec une section en forme d'éventail ou d'étoile [2015.01]	31/03	• avec possibilité de ventilation [7, 2006.01]
29/78	• • • • avec ailettes ou lames disposées hélicoïdalement ou en spirale [2015.01]	31/04	• Dispositions pour l'agent intermédiaire de remplissage (dispositifs de sécurité F21V 25/00; installations de refroidissement F21V 29/50) [1, 2006.01]
29/80	• • • • avec ergots ou fils [2015.01]	33/00	Combinaisons structurales de dispositifs d'éclairage avec d'autres objets, non prévues ailleurs [1, 7, 2006.01]
29/81	• • • • avec ergots ou fils ayant des formes, des longueurs ou des espacements différents [2015.01]	35/00	Chandeliers [1, 2006.01]
29/83	• • • • les éléments comportant des ouvertures, des conduits ou des canaux, p.ex. des trous de rayonnement thermique [2015.01]	36/00	Aménagements des manchons ou autres corps incandescents sur les brûleurs (fixation aux parties des lampes F21V 19/06) [1, 2006.01]
29/85	• caractérisées par le matériau (liquides de refroidissement F21V 29/56) [2015.01]	36/02	• Plafonniers [1, 2006.01]
29/87	• • Matériaux organiques, p.ex. composites polymères chargés; additifs thermo-conducteurs ou leurs revêtements [2015.01]	37/00	Détails des dispositifs d'éclairage utilisant la combustion comme source lumineuse, non prévus ailleurs [1, 7, 2006.01]
29/89	• • Métaux [2015.01]	37/02	• Adaptation particulière pour la protection contre les courants d'air [7, 2006.01]
29/90	• Dispositions de chauffage [2015.01]	99/00	Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]
31/00	Dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz [1, 2006.01]		

F21W SCHÉMA D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS-CLASSES F21L, F21S ET F21V, RELATIF AUX UTILISATIONS OU AUX APPLICATIONS DE DISPOSITIFS OU DE SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE [7]

Note(s) [7]

La présente sous-classe constitue un schéma d'indexation associé aux sous-classes F21L, F21S et F21V, relatif aux utilisations ou aux applications de dispositifs ou de systèmes d'éclairage.

101/00	Utilisation ou application des dispositifs d'éclairage placés à l'extérieur ou à l'intérieur des véhicules [7, 2006.01]	111/10	• pour un usage personnel, p.ex. tenus à la main [7, 2006.01]
101/02	• pour les véhicules terrestres [7, 2006.01]	121/00	Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage à des fins décoratives [7, 2006.01]
101/023	• • pour les cycles [7, 2006.01]	121/02	• pour les fontaines [7, 2006.01]
101/027	• • • pour les motocyclettes [7, 2006.01]	121/04	• pour les arbres de Noël [7, 2006.01]
101/04	• pour les véhicules nautiques [7, 2006.01]	121/06	• pour être portés sur soi [7, 2006.01]
101/06	• pour les aéronefs [7, 2006.01]	131/00	Utilisations ou applications des dispositifs ou systèmes d'éclairage non prévues dans les groupes F21W 101/00-F21W 121/00 [7, 2006.01]
101/08	• Éclairages d'intérieur [7, 2006.01]	131/10	• Éclairage de plein air ou d'extérieur [7, 2006.01]
101/10	• Phares, phares à longue portée ou phares anti-brouillard [7, 2006.01]	131/101	• • des tunnels ou des passages couverts similaires, p.ex. sous les ponts [7, 2006.01]
101/12	• Feux pour indiquer un changement de direction [7, 2006.01]	131/103	• • des rues ou des routes [7, 2006.01]
101/14	• Feux arrière ou pour indiquer le freinage [7, 2006.01]	131/105	• • des stades ou des espaces similaires [7, 2006.01]
111/00	Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage pour la signalisation, le marquage ou l'indication, non prévues dans le groupe F21W 101/00 [7, 2006.01]	131/107	• • de l'extérieur des bâtiments [7, 2006.01]
111/02	• pour les routes, les chemins ou les voies similaires [7, 2006.01]	131/109	• • des jardins [7, 2006.01]
111/023	• • pour les passages pour piétons [7, 2006.01]	131/20	• Éclairage pour un usage médical [7, 2006.01]
111/027	• • pour l'indication de bordures de trottoirs, de marches ou d'escaliers [7, 2006.01]	131/202	• • pour la technique dentaire [7, 2006.01]
111/04	• pour les voies navigables [7, 2006.01]	131/205	• • pour les salles d'opération [7, 2006.01]
111/043	• • pour les phares de navigation ou les bateaux-phares [7, 2006.01]	131/208	• • pour les salles d'hôpitaux [7, 2006.01]
111/047	• • pour les bouées lumineuses [7, 2006.01]	131/30	• Éclairage pour un usage domestique ou personnel [7, 2006.01]
111/06	• pour les pistes pour aéronefs ou les voies similaires [7, 2006.01]	131/301	• • pour les meubles [7, 2006.01]
111/08	• pour les poignées ou les mains courantes [7, 2006.01]	131/302	• • pour les miroirs [7, 2006.01]
		131/304	• • pour les tableaux [7, 2006.01]
		131/305	• • pour les réfrigérateurs [7, 2006.01]
		131/307	• • pour les fours [7, 2006.01]
		131/308	• • pour les aquariums [7, 2006.01]

F21W

- | | | | |
|----------|---|---------|---|
| 131/40 | • Éclairage pour un usage industriel, commercial, récréatif ou militaire [7, 2006.01] | 131/405 | • • pour les vitrines ou les étalages [7, 2006.01] |
| 131/401 | • • pour les piscines [7, 2006.01] | 131/406 | • • pour les théâtres, les scènes ou les studios cinématographiques [7, 2006.01] |
| 131/402 | • • pour les postes de travail [7, 2006.01] | 131/407 | • • pour les stades couverts [7, 2006.01] |
| 131/403 | • • pour les machines [7, 2006.01] | 131/409 | • • pour les fours ou les fourneaux [7, 2006.01] |
| 131/4035 | • • pour les machines à coudre [7, 2006.01] | 131/411 | • • pour inspecter l'intérieur des structures creuses, p.ex. des récipients, des tubes [7, 2006.01] |

F21Y SCHÉMA D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS-CLASSES F21L, F21S ET F21V, RELATIF À LA FORME DES SOURCES LUMINEUSES [7]**Note(s) [7]**

La présente sous-classe constitue un schéma d'indexation associé aux sous-classes F21L, F21S et F21V, relatif à la forme des sources de lumière.

- | | | | |
|---------------|---|---------------|--|
| 101/00 | Sources lumineuses ponctuelles [7, 2006.01] | 103/025 | • • en forme de U [7, 2006.01] |
| 101/02 | • Structure miniature, p. ex. diodes électroluminescentes (LED) [7, 2006.01] | 105/00 | Sources lumineuses planes [7, 2006.01] |
| 103/00 | Sources lumineuses de forme allongée, p. ex. tubes fluorescents [7, 2006.01] | 111/00 | Sources lumineuses de forme non couverte par les groupes F21Y 101/00-F21Y 105/00 [7, 2006.01] |
| 103/02 | • de forme courbée, p. ex. en forme d'anneau [7, 2006.01] | 113/00 | Combinaison de sources lumineuses [7, 2006.01] |
| | | 113/02 | • de forme différente [7, 2006.01] |